



Service :
JN.V/NAB
N°ARP-2026-348

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-215903832-20260928-AR_2026_348-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

Ville de Marly

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Edwige PAYE BEN YASMINA, Adjointe au Maire chargée du sport et des associations, dans le cadre de la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2026.

Le Maire,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'en cas d'empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau,

Vu l'ordonnance n°2028-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique,

Vu le décret n°2028-107 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°26-36 du 15 avril 2026 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Considérant qu'une Commission d'Appel d'Offres est prévue le 16 octobre 2026,

Considérant que Monsieur le Maire est empêché à cette date,

Considérant qu'il revient à Monsieur le Maire de désigner un(e) représentant(e) parmi les membres du conseil municipal, pour l'exercice de la fonction de présidence de la CAO du 16 octobre 2026.

ARRÊTE

Article 1 : en raison de l'empêchement, le 16 octobre 2026, de Monsieur le Maire, Madame Edwige PAYE BEN YASMINA, Adjointe au Maire chargée du sport et des associations, est désignée pour assurer les fonctions de présidente de la CAO.

A ce titre, Madame Edwige PAYE BEN YASMINA, Adjointe, est habilitée à signer tous les documents, tels que comptes rendus, convocations ou courriers, afférents au fonctionnement de la commission qu'elle préside.

Article 2 : la signature par délégation sera précédée de la mention « par délégation, l'Adjointe déléguée, Madame Edwige PAYE BEN YASMINA ».

Article 3 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, publié et notifié à l'intéressée.

Fait à Marly, le 28/09/2026

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE



Je soussigné Mme Edwige PAYE BEN YASMINA,
9^e adjointe,

Déclare accepter la présente délégation

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa
réception en Sous-préfecture le 29/09/2026
et de la publication le 29/09/2026